



ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE METZ

Ile du Saulcy

57045 METZ CEDEX 1

tel : 03 87 34 69 02

Direction Générale des Services

Marché N° 8-2010

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

C.C.P.

Objet du Marché :

- Fourniture et pose de câblage informatique
- Fourniture, pose et recette de colonnes de distribution (électriques et informatiques)

Pouvoir adjudicateur :

Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz

Agent comptable assignataire

Mme l'agent comptable de l'ENIM

Type de marché :

Procédure adaptée

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).
Il porte sur - fourniture et pose de câblage informatique
- fourniture, pose et recette de colonnes de distribution (électriques et informatiques)

ARTICLE 2 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissant:

- 1- L'acte d'engagement souscrit par le candidat
- 2- L'annexe à l'acte d'engagement
- 3- Le présent Cahier des Clauses Particulières paraphé dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'ENIM, fait seul foi
- 4- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Techniques de l'Information et de la Communication (Arrêté du 16 septembre 2009)

ARTICLE 3 : DESCRIPTION ET QUANTITE DE MATERIELS

1- Câblage informatique

Caractéristiques techniques	Quantité
Cordon RJ45 U/FTP PCI-6Patch réf : PC16-F/7 Cat6a LSZH, Noir, 2,1 m	1600
Cordon RJ45 U/FTP PCI-6Patch réf : PC16-F/10 Cat6a LSZH, Noir, 3,1 m	185
Cordon RJ45 U/FTP Class6Patch réf : PC16-F/16 Cat6a LSZH, Noir, 4,9 m	50
Guide de câblage horizontal 1U noir	45

2- Colonnes de distribution électriques et informatiques

Caractéristiques techniques	Quantité
<u>Colonnes pour salles informatiques</u> Equipées de : 8 prises électriques PC 2p + T et de : 4 prises RJ 45 Hauteur : 3, 80 m	15
<u>Colonnes pour ateliers</u> Equipées de : 8 prises électriques PC 2p + T et de : 4 prises RJ 45 Hauteur : 4, 60 m	15
<u>Colonnes pour ateliers</u> Equipées de : 8 prises électriques PC 2p + T Hauteur : 4, 60 m	15

ARTICLE 4 : MODALITES D'EXECUTION DU MARCHÉ

- L'installation ne devra pas comporter de fixation à la charpente métallique ni de fixation par perçage au sol.
- Une visite des locaux est obligatoire avant de proposer une offre.
- Le matériel sera mis en service au plus tard le 5 août 2010 à la nouvelle ENIM :

1, route d'Ars Laquenexy
CS 65820
57078 METZ Cedex 3

ARTICLE 5 : VERIFICATION DU SERVICE FAIT

La réception des matériels interviendra après vérification du bon ordre de marche par un expert de l'ENIM.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

Les prix sont fermes. Le paiement se fera par mandat administratif à 30 jours, à compter de la constatation du service fait.

Le fournisseur devra produire pour le paiement, une facture signée et datée, un original et 3 copies, conformément au bon de commande reçu. La facture sera adressée à l'adresse actuelle de l'ENIM :

ENIM – Services Financiers
Ile du Saulcy
57045 METZ cedex 1

La facture portera les indications suivantes :

Nom et adresse du créancier

N° de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'Acte d'engagement

La fourniture livrée

Le prix unitaire hors TVA

Le taux et le montant de la TVA

Le montant total des fournitures livrées

La date.

ARTICLE 7 : PENALITES DE RETARD

Conformément à l'article 14 du CCAG Techniques de l'Information et de la Communication, lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon la formule suivante :

$$P = \frac{V * R}{1000} \quad \text{dans laquelle}$$

P = Montant des pénalités
V = Valeur des prestations hors taxes
R = Nombre de jours de retard

ARTICLE 8 : RESILIATION DU MARCHÉ – EXECUTION PAR DEFAUT

La résiliation du marché et son exécution par défaut obéissent aux règles posées par les articles 39 à 46 du CCAG Techniques de l'Information et de la Communication. Il est précisé qu'en cas de cessation volontaire d'activité, de faillite ou de liquidation judiciaire, le marché sera résilié de plein droit.

ARTICLE 9 : RECOURS

En cas de litige, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Strasbourg.